

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025.144**

Séance du **QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**

Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

20 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICCHAT, LEVET, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES-CHATAGNAT, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Valérie GUGLIOTTA à Serge LEVET, Martine PARRET à Martine GAUD-DAVIET

3 absents :

MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

***Objet : Débat sur les orientations budgétaires 2026***

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédent le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires de la Commune sera transmis au représentant de l'État, et devra être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune.

Dans ce cadre légal, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 17 décembre 2025  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 19/12/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.



VETRAZ-MONTHOUX

Le 15 Décembre  
19h30

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

# CONTEXTE MACRO - ÉCONOMIQUE

## ➤ Un contexte international instable

Conflits prolongés (Ukraine, Moyen-Orient) et tensions commerciales

Repli stratégique des grandes puissances → marché mondial plus fragmenté

## ➤ Une inflation en ralentissement mais encore présente

Reflux global de l'inflation à 2,1% puis 1.7%

Stabilité progressive des taux directeurs des banques centrales

## ➤ Une reprise économique modérée

Croissance mondiale autour de 3 %

Zone euro : croissance faible, investissement freiné par l'incertitude

Commerce mondial pénalisé par les tensions géopolitiques

# CONTEXTE ZONE EURO

|             | Croissance du PIB 2025 |           | Croissance du PIB 2026 |           | Inflation 2025 |           | Inflation 2026 |           |
|-------------|------------------------|-----------|------------------------|-----------|----------------|-----------|----------------|-----------|
|             | Swiss Life             | Consensus | Swiss Life             | Consensus | Swiss Life     | Consensus | Swiss Life     | Consensus |
| Etats-Unis  | 1,6% ↑                 | 1,6% ↑    | 1,5%                   | 1,7%      | 2,8% ↓         | 2,8% ↓    | 3,5%           | 2,7%      |
| Zone euro   | 1,2%                   | 1,2% ↑    | 1,1%                   | 1,1%      | 2,1% ↑         | 2,1% ↑    | 2,0% ↑         | 1,8%      |
| Allemagne   | 0,3% ↓                 | 0,3% ↑    | 1,3% ↓                 | 1,3% ↑    | 2,0%           | 2,1%      | 2,0%           | 1,9% ↓    |
| France      | 0,7% ↑                 | 0,6% ↑    | 1,2%                   | 0,9%      | 1,1%           | 1,1% ↑    | 1,6%           | 1,5%      |
| Italie      | 0,5%                   | 0,5% ↓    | 0,6%                   | 0,7%      | 1,6%           | 1,7%      | 1,8%           | 1,7% ↑    |
| Espagne     | 2,5%                   | 2,5% ↑    | 1,7%                   | 1,9% ↑    | 2,6%           | 2,4%      | 1,8%           | 1,9%      |
| Royaume-Uni | 1,2% ↑                 | 1,0%      | 1,2%                   | 1,0%      | 3,3%           | 3,3% ↑    | 2,3%           | 2,5% ↑    |
| Suisse      | 1,2%                   | 1,1% ↓    | 1,1% ↓                 | 1,3% ↓    | 0,2% ↑         | 0,2%      | 0,5%           | 0,5% ↓    |
| Chine       | 4,8%                   | 4,8% ↑    | 4,0%                   | 4,2%      | 0,2%           | 0,2%      | 1,0%           | 0,8%      |

Les modifications par rapport au mois précédent sont indiquées par des flèches. Source : Consensus Economics Inc., Londres, 11 août 2025

# CONTEXTE FRANCE

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3 ème trimestre 2025 (+0,5 %) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'**incertitude politique**, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

# CONTEXTE FRANCE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
ID : 074-217402981-20251215-DEL25\_DG\_144-DE

SLO

Octobre 2025      Novembre 2025      Décembre 2025      Janvier 2026      Février 2026

15/12

Filtrer    Actualité budgétaire    Circulaire    Procédure budgétaire    Publication    Rapport    Situation mensuelle budgétaire (SMB)

**Passé**

**12 DÉC**

**PROCÉDURE BUDGÉTAIRE**

Le Sénat a rejeté d'emblée l'ensemble du PLFSS 2026

Vendredi 12 décembre 2025, le Sénat a rejeté l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Ce rejet entraîne la transmission rapide du texte à l'Assemblée nationale, en vue d'un prochain examen en lecture définitive, mardi 16 décembre 2025.

**9 DÉC**

**PROCÉDURE BUDGÉTAIRE**

L'Assemblée nationale adopte, en nouvelle lecture, l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026

Mardi 9 décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

Le Sénat examinera à son tour l'ensemble du texte, en nouvelle lecture, le vendredi 12 décembre 2025.

**5 DÉC**

**PROCÉDURE BUDGÉTAIRE**

L'Assemblée nationale adopte, en nouvelle lecture, la première partie du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, celle relative aux recettes

Vendredi 5 décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, la première partie du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, celle relative aux recettes.

L'Assemblée nationale poursuit l'examen de la seconde partie, celle relative aux dépenses. Le vote solennel sur l'ensemble du texte est prévu le 9 décembre 2025.

# PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

## LES PRINCIPALES MESURES

-  Ramener le déficit sous les 3% du PIB d'ici 2027
-  Maîtriser la dépense publique, en particulier les concours financiers aux collectivités
-  Recentrer les aides sur l'investissement stratégique et réorganiser les dotations



## 1. Redressement budgétaire

Ramener le déficit sous les 3 % en 2027.

Effort demandé aussi aux collectivités.

## 2. Maîtrise des dépenses de l'État

-527 M€ de variables d'ajustement (dont baisse DC RTP),

- Réduction du Fonds Vert,

- Encadrement compensations fiscales.

## 3. Recentrage sur l'investissement local

- +290 M€ DSU/DSR,

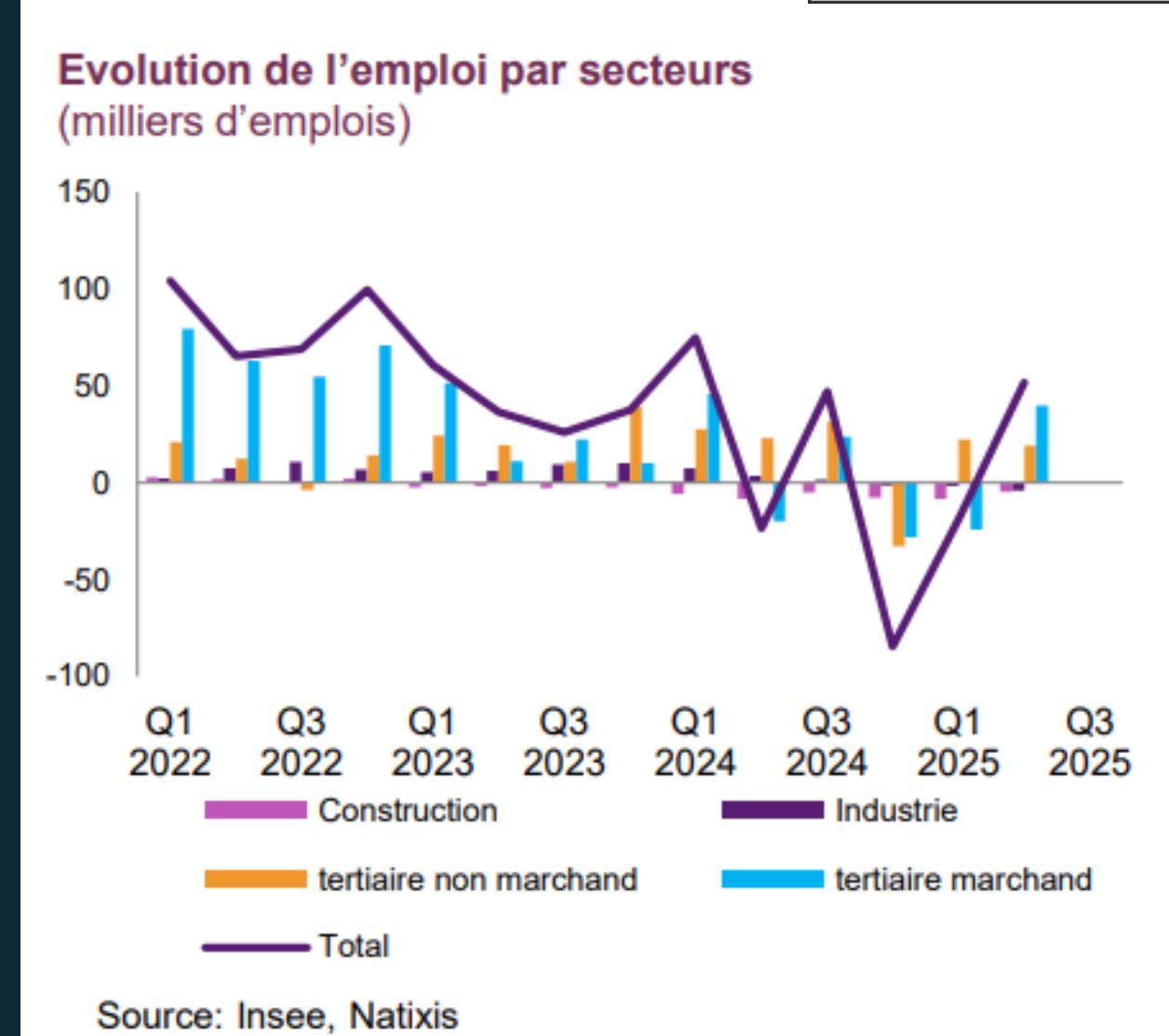
- Création du FIT,

- Réforme du FCTVA.

# CONTEXTE FRANCE

## Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

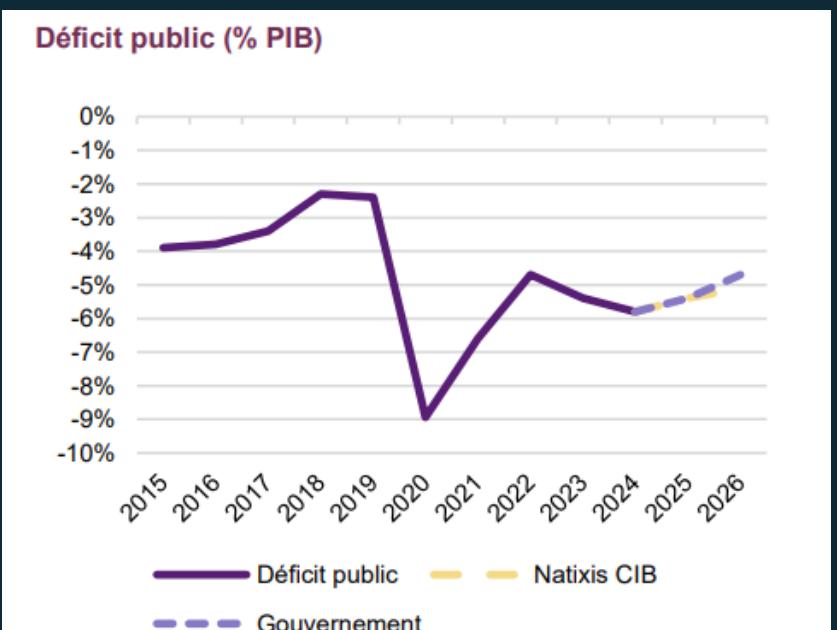


# Le climat de l'emploi se dégrade

# CONTEXTE FRANCE

## PLF 2026 : Une route semée d'embûches

Le Gouvernement anticipe un **déficit public de 5,4 %** cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.



# CONTEXTE FRANCE

## PLF 2026 : Une route semée d'embûches

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux **manquent de visibilité et de lisibilité** pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Quel sera l'**effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ?**  
5,3 milliards € comme initialement évoqué ? 4,7 milliards € ? Moins ?  
En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette.

# CONTEXTE AGGLO

Depuis 2022, on note une diminution des excédents de clôture, qui à la fois témoigne d'une gestion plus maîtrisée, mais également de l'affaiblissement des niveaux de ressources, révélant que la situation financière de l'agglo se tend peu à peu. L'excédent dégagé sur l'année 2024 par le budget principal apparaît ainsi quelque peu biaisé, en raison du versement inopiné d'un million d'euros du département en toute fin d'année.

Figure n°1 : Historique excès de clôture

|                          | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Principal                | 13 864 995 € | 17 311 262 € | 19 589 596 € | 10 103 617 € | 7 087 210 € | 631 088 €   | 937 640 €   | 4 725 059 € |
| Assainissement           | 2 600 766 €  | 4 309 574 €  | 5 916 238 €  | 1 465 984 €  | 4 154 425 € | 7 004 343 € | 4 244 982 € | 1 561 256 € |
| Eau                      | 3 188 889 €  | 1 061 177 €  | 1 140 929 €  | 1 312 402 €  | 1 403 720 € | 964 780 €   | 1 348 593 € | 4 681 711 € |
| Immobilier d'Entreprises | 38 977 €     | 91 857 €     | 40 084 €     | 8 970 €      | 50 859 €    | -85 251 €   | 49 456 €    | 733 923 €   |
| Ordures Ménagères        | 1 247 713 €  | 741 816 €    | 493 265 €    | 509 861 €    | 820 624 €   | 1 922 412 € | 1 794 408 € | 653 286 €   |
| Tramway                  | 261 724 €    | 260 048 €    | - €          | 299 951 €    | -983 023 €  | 376 734 €   | 273 106 €   | 138 912 €   |
| TU                       | 757 899 €    | 523 028 €    | 655 629 €    | -302 724 €   | 932 904 €   | - €         | 880 147 €   | 1 879 904 € |

# CONTEXTE AGGLO

Réduction de 5 % des charges à caractère général ;

- Gel des dépenses de personnel ;
- Augmentation de la subvention aux budgets mobilités à hauteur de +2M€ ;
- Prise en compte de dépenses nouvelles ou exceptionnelles, notamment : les charges d'exploitation du centre de santé et du campus de l'étoile, les charges liées à la location de modulaires pour le relogement provisoire des élèves du conservatoire durant les travaux de rénovation ;
- Exclusion des dépenses exceptionnelles inscrites au budget 2025 ;
- Hors reprises des résultats 2025 ;
- Hors impacts éventuels du projet de loi de Finances 2026.

Ces hypothèses, volontairement prudentes, visent à donner une vision réaliste de la trajectoire financière de la collectivité. Elles devront naturellement être réajustées au cours des prochaines semaines.

# CONTEXTE AGGLO

**Figure n°8 : Projection du budget primitif 2026 du budget principal – recettes de fonctionnement**

|   |  | BP+DM 2025   | BP 2026      | Cible d'évolution<br>BP2026/BP 2025 |
|---|--|--------------|--------------|-------------------------------------|
| <b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | 63 507 814 € | 62 430 547 € | - 1,70%                             |
| 013                                       | ATTÉNUATIONS DE CHARGES                              | 320 000 €    | 320 000 €    | - %                                 |
| 70  | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 2 463 666 €  | 2 463 666 €  | - %                                 |
| 73  | IMPÔTS ET TAXES                                      | 19 381 705 € | 19 575 522 € | 1 %                                 |
| 731                                       | FISCALITÉ LOCALE                                     | 20 494 431 € | 20 699 375 € | 1 %                                 |
| 74  | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                          | 17 526 783 € | 17 877 319 € | 2 %                                 |
| 75  | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE                  | 1 451 681 €  | 1 465 617 €  | 1 %                                 |
| 76  | PRODUITS FINANCIERS                                  | 29 048 €     | 29 048 €     | - %                                 |
| 77  | RECETTES EXCEPTIONNELLES                             | 1 840 500 €  | - €          | - 100,00 %                          |

**Figure n°9 : Projection du budget primitif 2026 du budget principal – dépenses de fonctionnement**

| <b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                    | 59 106 963   | 60 830 547   | 2,92% |
|---|------------------------------------|--------------|--------------|-------|
| 011                                       | CHARGES À CARACTÈRE GENERAL        | 10 237 832 € | 9 725 940 €  | - 5 % |
| 012                                       | CHARGES DE PERSONNEL               | 18 751 171 € | 18 751 171 € | - %   |
| 014                                       | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS           | 9 313 029 €  | 9 313 029 €  | - %   |
| 65  | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 20 220 193 € | 22 448 506 € | 10 %  |
| 66  | CHARGES FINANCIÉRES                | 580 838 €    | 588 000 €    | 1 %   |
| 67  | CHARGES EXCEPTIONNELLES            | 3 900 €      | 3 900 €      | - %   |

# CONTEXTE VETRAZ - MONTHOUX

02

Un recours stratégique à l'emprunt pour soutenir les projets :  
En 2024, la commune a réalisé un **emprunt significatif de 14 000 000 €** pour financer ses investissements. Le montant de la dette par habitants de la commune est 1.7x sup. à la moyenne nationale des communes de même strate.

03

Des recettes de fonctionnement inférieures aux communes de même strate :  
La part des dotations d'Etat sur les recettes réelles de fonctionnement de la commune sont 6x inf. à la moyenne des communes de même strate.

01

Une population en croissance dû au solde migratoire apparent et naturel : Avec une **population municipale de 10 949 habitants**, Vétraz-Monthoux se distingue par une évolution démographique très dynamique. ( solde migratoire 2x sup. au solde naturel )

# NOTE DE CADRAGE

## VETRAZ - MONTHOUX

AGG10:



Figure n°10 : Évolutions des ratios financiers du budget principal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
ID : 074-217402981-20251215-DEL25\_DG\_144-DE



|                            | CA 2020     | CA 2021     | CA 2022     | CA 2023     | CA 2024     | Voté 2025   |             |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Épargne brute              | 6 955 060 € | 5 479 319 € | 5 767 029 € | 5 749 320 € | 9 443 450 € | 4 673 931 € | 1 600 000 € |
| Taux d'épargne brute       | 13,99 %     | 10,66 %     | 10,60 %     | 10,10 %     | 14,60 %     | 7,33 %      | 2,56 %      |
| Épargne nette              | 6 021 165 € | 4 489 899 € | 4 710 249 € | 4 606 421 € | 8 260 344 € | 3 425 224 € | 324 135 €   |
| Taux d'épargne nette       | 12,11 %     | 8,72 %      | 8,60 %      | 8,09 %      | 12,77 %     | 5,37 %      | 0,52 %      |
| Capacité de désendettement | 1,68        | 1,95        | 2,2         | 2,27        | 1,36        | 2,76        | NC          |

\* Hors charges des éventuelles emprunts contractualisés en 2026

01 EPARGNE BRUTE > OU EGALE A 19%  
( 12% constaté en moyenne)

|                    | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   | % / an     |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|
| Épargne de gestion | 34,8 % | 31,9 % | 28,7 % | 22,9 % | 9,2 %  | ↘ -28,36 % |
| Épargne brute      | 34 %   | 30,8 % | 27,9 % | 20,1 % | 4,6 %  | ↘ -39,31 % |
| Épargne nette      | 27 %   | 28,1 % | 25,4 % | 6,6 %  | -3,8 % | ↗ 0,00 %   |

4.67

02 CAPACITE DE DESENDETTEMENT < OU EGALE A 5 ANS (alerte entre 12 et 15 ans)

5.9 ans

03 FONDS DE ROULEMENT > OU EGAL A 6 MOIS (recommandé à 3 mois minimum)

16.4 mois

# NOTE DE CADRAGE VETRAZ - MONTHOUX

Ce n'est pas tout ...



## Nouveau DILICO\* 2 pour l'année 2026

Cet article du PLF 2026 renouvelle la mise en œuvre du dispositif de lissage mais avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO 2. L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités :

- le montant passe d'1 à 2 milliards €
- le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels »
- la part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20 %
- les versements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an)
- la mise en œuvre des versements est conditionnée :
  - en intégralité si l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) du budget principal entre les comptes de clôture 2024 et 2025 est inférieure ou égale à l'évolution du PIB. Ce comparatif est réalisé au niveau des catégories de collectivités.
  - partiellement si cette même évolution des dépenses est inférieure ou égale à l'évolution du PIB + 1 %. Ce versement est pondéré de la différence entre les deux évolutions comparées et individualisé par collectivité (et non sur l'ensemble de la catégorie de collectivités).

-167 400 €



**(cotisations retraire)**



# NOTE DE CADRAGE VETRAZ - MONTHOUX

## HYPOTHESES PESSIMISTES

 DOTATIONS -8%

 CHARGES +20%

? RECETTES FISCALES  
INCERTAINES

Geoffrey Payré 11:48 (Modifié)



En 2024, nous avons observé, auprès des collectivités que nous accompagnons, une diminution du produit de taxe d'habitation par rapport au montant inscrit au 1259. Cette baisse s'explique principalement par la mise à jour de l'occupation des locaux réalisée via l'outil GMBI. Ce phénomène semble se poursuivre en 2025 (régularisations opérées par l'administration fiscale). Egalement via la LFI 2025, l'assiette de la taxe d'habitation s'est recentrée sur les seules résidences secondaires (les locaux associatif, d'hébergement d'urgence et locaux d'enseignements sont désormais exonérés)

# DYNAMIQUE DES RECETTES ... TENDANCE

## **Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

**2026 : 1 % (prévisions)**

2025 : 1,7 %

2024 : 3,9 %

2023 : 7,1 %

2022 : 3,4 %

# CONTEXTE VETRAZ - MONTHOUX

PREPARATION BUDGETAIRE EN 4 ETAPES

**Vote du BP**   
**02/03**  
**Si avant la période**  
**de réserve**  
**électorale sinon à**  
**compter du 15/04**

- 
- 01 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE le 20 novembre
- 
- 02 CONSTRUCTION DES BUDGETS EN BINÔME - Budgets préparés par les services et validé par l'adjoint.e au Maire
- 
- 03 AUDITION DES BINÔMES du 20 au 25 janvier par Mme Voutay-Mermet, DGS et Resp. Finances
- 
- 04 ARBITRAGES par le Maire puis la Municipalité

# CONTRAINTES GLOBALES



# DES RECETTES STRUCTURELLEMENT BASSES

« Vétraz-Monthoux est une commune bien gérée, dynamique et présentant de forts investissements. Mais ses **recettes** sont **structurellement plus faibles** que celles de villes comparables.

Pour absorber cette sous-dotation chronique, préserver la capacité d'agir et sécuriser la trajectoire financière 2026 de la Ville, il est prudent de renforcer encore notre discipline de gestion.

# Nos recettes sont durablement plus basses que la moyenne

| Indicateur                         | Commune     | Moyenne Strate |
|------------------------------------|-------------|----------------|
| Population                         | 10,081 hab. | +1136          |
| Recettes réelles fonct. / hab      | 1434 €      | 1499 €         |
| Dépenses réelles fonct. / hab      | 1274 €      | 1363 €         |
| Dépenses personnel / hab           | 612 €       | 744 €          |
| Ratio Personnel / DRF              | 48.1 %      | 54.6 %         |
| CAF brute / hab                    | 261 €       | 207 €          |
| CAF brute / RRF                    | 18.2 %      | 13.8 %         |
| CAF nette / RRF                    | 6.2 %       | 8.2 %          |
| Impôts locaux / hab                | 560 €       | 675 €          |
| Taux taxe habitation               | 14.63 %     | 19.47 %        |
| Taux foncier bâti                  | 25.55 %     | 41.10 %        |
| Taux foncier non bâti              | 50.32 %     | 54.13 %        |
| Dette / hab                        | 1567 €      | 803 €          |
| Dette en années CAF                | 6.0 ans     | 3.9 ans        |
| Fonds de roulement / hab           | 1717 €      | 320 €          |
| Fonds de roulement en jours de DRF | 492.1 jours | 85.5 jours     |

RRF / hab

→ -65 €/hab, soit -650 000 € de recettes potentielles manquantes/an pour une commune de 10 000 habitants.

DGF/hab

→ différence colossale : -150 €/hab, soit -1,5 M€/an.

Impôts locaux/hab

→ encore -115 €/hab, soit -1,1 M€/an.

2,5 à 3 millions d'euros de moins que la moyenne des communes équivalentes.

# Pourtant, nos dépenses sont très maîtrisées

Dépenses réelles de fonctionnement/hab : 1 273 € vs 1 363 €  
→ -90 €/hab, soit -900 k€/an.

Dépenses de personnel/hab : 612 € vs 744 €  
→ -132 €/hab, soit -1,3 M€/an.

Ratio personnel/DRF 48 % vs 54 %  
→ structure plus légère que la strate.

# Pourquoi les recettes sont-elles trop basses ?

DGF structurellement faible (29 €/hab)

Taux fiscaux bas (TFB 25,55 % vs 41,1 %)  
→ choix historique de modération fiscale

Bases THRS instables (-19 % en 2025)

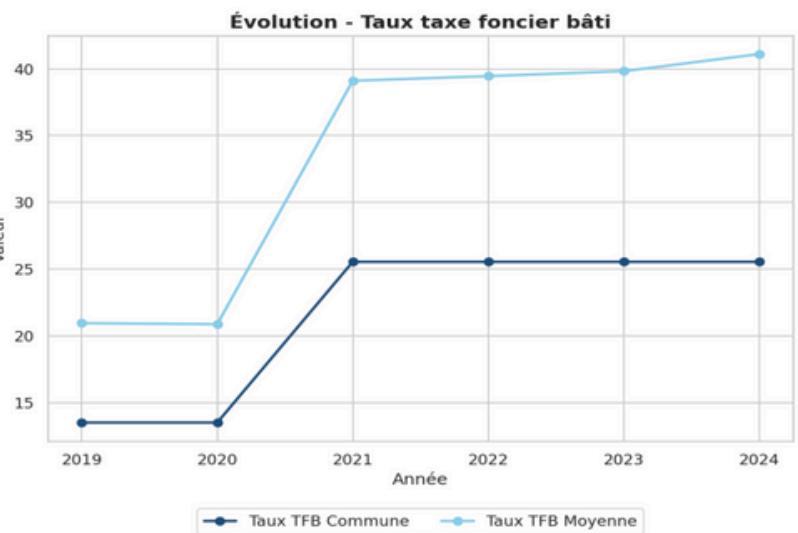
→ dynamique fiscale fragilisée

Fonds genevois dynamique mais  
insuffisant pour équilibrer le modèle

→ même avec +2 %/an, ne comble pas le différentiel

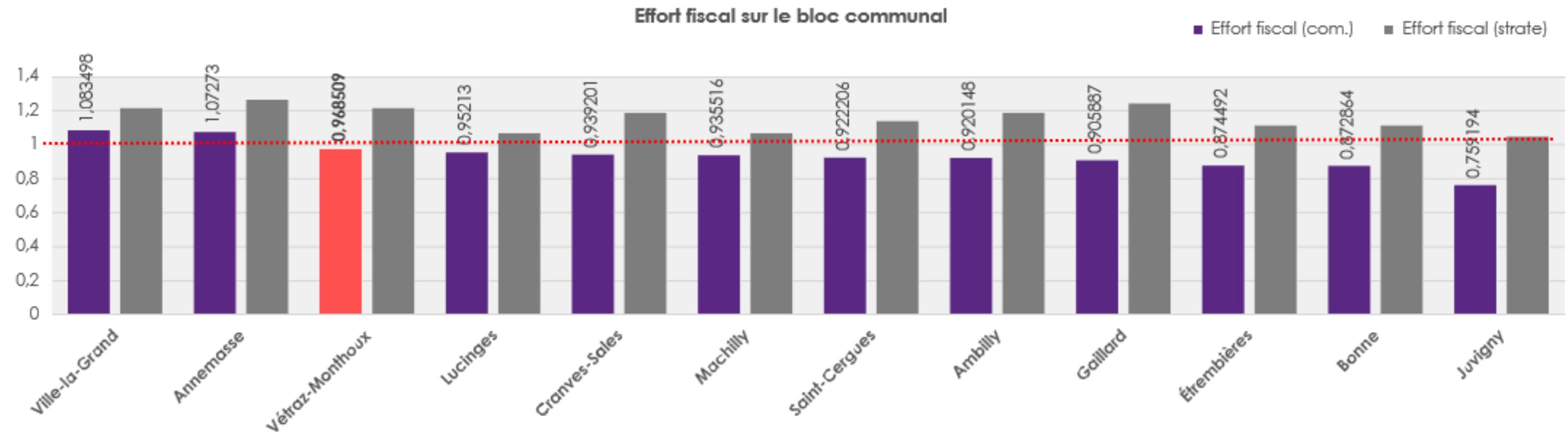
Taux taxe foncier bâti

| Année | Taux TFB Commune | Taux TFB Moyenne |
|-------|------------------|------------------|
| 2019  | 13.5             | 21.0             |
| 2020  | 13.5             | 20.9             |
| 2021  | 25.6             | 39.1             |
| 2022  | 25.6             | 39.5             |
| 2023  | 25.6             | 39.8             |
| 2024  | 25.6             | 41.1             |



👉 La structure des recettes pose difficulté

## LES IMPOTS LOCAUX



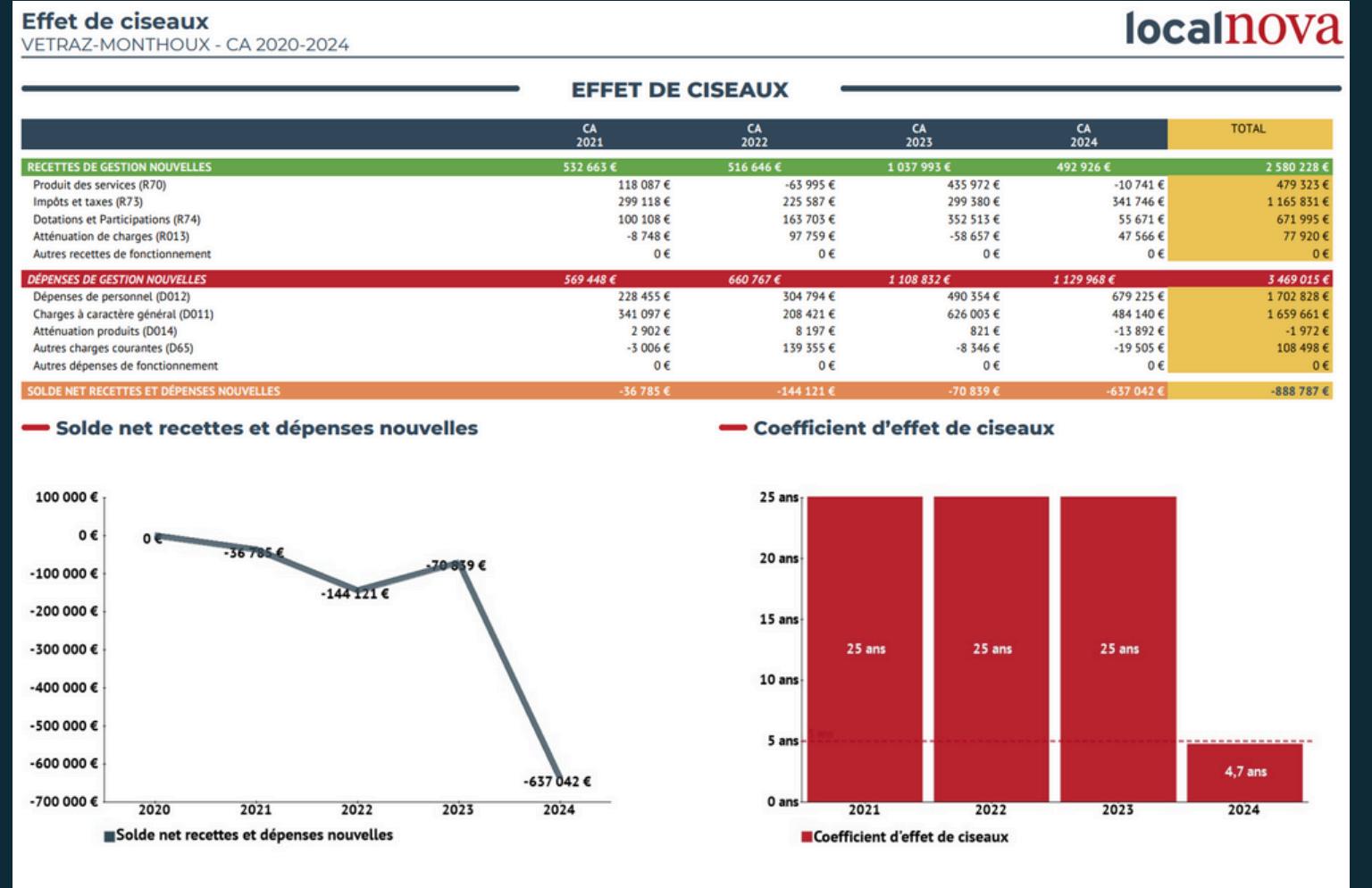
Source: Fichier de calcul des dotations 2023

- L'**effort fiscal** est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio **permet d'évaluer la pression fiscale sur un territoire et d'identifier le recours au levier taux possible sur le périmètre de l'intercommunalité.**
  
- Cet indicateur permet d'identifier les marges de manœuvre du territoire quant à l'application des taux. Il faut également rappeler qu'un effort fiscal inférieur à 1 peut interférer négativement sur les dispositifs de péréquation tels que le FPIC par exemple.
  
- La commune de VETRAZ-MONTHOUX présente un effort fiscal inférieur à un et en dessous de la valeur de sa strate de comparaison.
  
- Pour une analyse cohérente de la fiscalité du territoire, il importe de distinguer la fiscalité perçue par l'EPCI de la fiscalité perçue par les communes

# Pourquoi demander -5 % sur le 011 ?

Nous demandons un effort de -5 % non pas parce que nos dépenses dérivent, mais pour maintenir notre capacité d'autofinancement, financer nos projets structurants et absorber un PLF 2026 défavorable, nous pouvons agir sur le seul levier maîtrisable à court terme : le 011.

# LUTTER CONTRE L'EFFET CISEAUX



Les dernières années montrent un rapprochement entre l'évolution des dépenses et celle des recettes. L'ouverture de nouveaux équipements et les évolutions réglementaires influencent mécaniquement les charges. Les projections indiquent un besoin de vigilance sur cet indicateur.

# Charges de fonctionnement : tendances 2026-2032

Charges générales : tendance naturelle de +2 %/an.

Prestations de services : évolution moyenne +3 %/an.

Charges de personnel : évolution attendue autour de +3 %/an (effets réglementaires + CNRACL).

Effets des nouveaux équipements (EJE, groupe scolaire) intégrés progressivement.

➔ Ces évolutions reflètent les tendances observées dans l'ensemble des collectivités.

# Recettes de fonctionnement : tendances 2026-2032

Produits des services : augmentation liée à l'activité et à l'ouverture du nouvel ALSH.

Dotations et participations : hypothèses prudentes, légère progression du Fonds Genevois.

Impôts et taxes : évolution des bases fiscales estimée sur tendance.

➔ Les recettes évoluent, mais à un rythme inférieur aux charges dans le scénario tendanciel.

# Investissements 2026-2032 : panorama

Période marquée par l'achèvement de plusieurs projets majeurs.  
Poursuite de projets d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des  
équipements.

# Trajectoire financière tendancielle (hors arbitrage)

Évolution naturelle de la capacité d'autofinancement sous l'effet combiné des investissements et des charges nouvelles.

Capacité de désendettement projetée dans une zone maîtrisée selon les hypothèses retenues.

Sensibilité forte aux variations de recettes ou de charges réglementaires.

➔ Ces éléments constituent des tendances et non des orientations.

# Points de vigilance pour 2026

**Contexte économique national incertain.**

**Hausse progressive des charges induites des nouveaux services.**

**Recettes structurellement inférieures à la moyenne.**

**Suivi attentif de l'épargne brute.**



**L'année 2026 sera une année d'observation et de consolidation.**

**L'exercice 2026 visera prioritairement à consolider la situation financière, à maîtriser l'évolution des dépenses et à accompagner l'ouverture des nouveaux équipements.**

**Les décisions structurantes appartiendront au prochain mandat, en fonction des priorités qui seront définies et des équilibres financiers consolidés.**

MERCI !